

La crise sanitaire que nous vivons affecte profondément les filières agricoles corses face au changement brutal des modes de vie et de consommation, et perturbe fortement les débouchés naturels des produits corses. Les produits de qualité, spécifiques, parfois festifs et synonymes de convivialité subissent de plein fouet la fermeture des restaurants, la perspective d'une saison touristique difficile et la désaffection temporaire du consommateur confiné.

Les agriculteurs sont les maillons essentiels de la chaîne alimentaire, se nourrir est fondamental, et chacun mesure cela aujourd'hui à sa juste valeur. Un vaste plan gouvernemental a été mis en place pour soutenir l'ensemble des acteurs économiques afin qu'ils puissent traverser la crise et rebondir à la levée du confinement. Ce plan s'adresse aussi aux agriculteurs. Il vise à accompagner le secteur agricole afin de préserver les capacités de production locale des filières corses qui font la richesse de son agriculture aujourd'hui et pour demain, et sont une des composantes importantes de son économie.

Les exploitants agricoles, à titre principal ou secondaire, employeur ou non, sont concernés par les mesures présentées. Elles comprennent notamment des mesures ouvrant droit au dispositif d'activité partielle pour les salariés, le report de nombreuses charges sociales et fiscales, la possibilité de garantie par l'État de prêts en trésorerie, des dispositifs pour les entreprises présentes à l'export etc. L'accès du fonds de solidarité a été aménagé pour s'adapter aux entreprises agricoles qui ont perdu 50% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 pour une aide mensuelle de 1500 euros. Vous trouverez dans le document joint les modalités pratiques pour accéder à ces mesures.